



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

évaluation dans l'éducation nationale

Question au Gouvernement n° 1673

Texte de la question

ÉVALUATION DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

M. le président. La parole est à Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe.

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe. Monsieur le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, nous examinons le projet de loi pour une école de la confiance. Plus que jamais, l'évaluation est au cœur de nos politiques éducatives.

Nous pouvons nous féliciter de l'évaluation des acquis en CP-CE1, comme nous pouvons nous féliciter de l'évaluation à venir des établissements : c'est fondamental et nous sommes en train de le faire !

Lors de nos travaux menés au sein du Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques sur l'organisation de la fonction d'évaluation dans le système éducatif, nous l'avons bien senti auprès des acteurs rencontrés, et toutes les études, comme tous les rapports, le confirment : l'évaluation fait peur, elle paralyse, renvoie à l'échec, l'échec définitif, l'échec qui condamne.

Il ne peut donc y avoir d'école de la confiance sans confiance dans l'évaluation. *(M. Jean Lassalle applaudit.)*

Il ne peut y avoir d'école de la confiance sans évaluation qui porte la réussite de tous : celle des élèves, des enseignants, des agents et des établissements.

C'est pourquoi l'évaluation en classe doit être formative et positive. Nous l'avons votée en commission : c'est un pas en avant pour la réussite des élèves.

C'est pourquoi l'évaluation des établissements, sur laquelle nous sommes tellement en retard, devrait être précédée d'une autoévaluation et reposer notamment sur des critères de bien-être ou de coopération entre les acteurs. C'est le modèle européen, alors avançons !

C'est pourquoi, enfin, il faudrait mettre en cohérence l'architecture nationale de l'évaluation en faisant du nouveau Conseil d'évaluation de l'école un réel coordinateur des évaluations.

Disposer d'une instance faîtière a été défendu par tous les acteurs comme étant nécessaire, structurant et incontournable. L'inscrire dans la loi, c'est la rendre effective.

Sans régulation, sans efficacité, sans association des acteurs aux évaluations, on peut craindre que les conditions de l'avènement d'une école de la confiance ne soient pas totalement réunies.

Monsieur le ministre, au-delà des mesures déjà prises, comment entendez-vous concrètement faire que nous puissions enfin changer de paradigme en matière d'évaluation ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse.

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse. Je vous remercie de cette question qui est de la plus haute importance : il est vrai que l'évaluation est, d'ailleurs dans la société tout entière, un sujet essentiel.

Mme Frédérique Meunier. Vous n'aviez qu'à venir le dire en commission !

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . Il est exact que nous avons tous vécu et que nous vivons encore le contraste qui peut exister entre une évaluation qui fait peur, dont on craint le résultat, et une évaluation qui fait envie et qui, parce que l'on est pressé d'en connaître le résultat, crée du désir : un tel mécanisme marche, par exemple, pour les élections.

Cette évaluation est évidemment au cœur de la vie scolaire : il faut l'assumer. Il faut l'assumer dans des termes que vous avez parfaitement utilisés, c'est-à-dire comme quelque chose qui fait levier, qui fait progresser, que l'on est heureux d'apprendre – même si son résultat nous informe d'une difficulté ou d'un échec –, et qui nous sert de point de départ pour avancer et pour évoluer.

Nous le savons tous – vous l'avez parfaitement dit – : la France doit progresser, psychologiquement encore plus que techniquement, sur ce sujet.

Nous sommes à mon sens en train d'évoluer tant psychologiquement que techniquement. D'abord, l'intitulé même du projet de loi l'indique : en parlant d'école de la confiance, nous parlons bien de cette idée clé pour le cercle vertueux de l'évaluation.

Nous avons mené des évaluations, que vous avez mentionnées, qui vont dans ce sens : les évaluations de début et de mi-CP, de début de CE1, de début de sixième, de début de seconde sont notamment faites pour être des évaluations levier. Elles ne conditionnent en effet aucun passage et n'ont rien qui fasse peur : elles ne sont là que pour fournir une aide personnalisée permettant de progresser.

M. Laurent Furst. Il faudrait une évaluation personnalisée des ministres. (*Sourires.*)

M. Jean-Michel Blanquer, ministre . L'évaluation du système doit obéir à la même logique : c'est ce que nous sommes en train de façonner ensemble au travers de la discussion de ce projet de loi.

Nous devons en effet aboutir – vous l'avez rappelé – à un Conseil d'évaluation qui ré-englobera toutes nos capacités d'évaluation.

Il permettra à toute école, comme à tout établissement de France, de bénéficier tous les cinq ans, à partir d'une autoévaluation, d'une évaluation qui lui permettra de se sentir aidé et soutenu pour la compléter, et surtout de se sentir aidé et soutenu, à partir de celle-ci, en vue d'accomplir le projet éducatif de progrès que chacun formulera pour aller de l'avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.*)

M. Laurent Furst. Commencez par la classe gouvernementale !

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1673

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale et jeunesse

Ministère attributaire : Éducation nationale et jeunesse

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [14 février 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [14 février 2019](#)